

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2020

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.504.225, un actif net de D : 12.472.748 et un bénéfice de la période de D : 116.199.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 81,02% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 18,98% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF		Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres		4	<u>10 130 795</u>	<u>12 398 832</u>
Obligations et valeurs assimilées			10 089 671	11 990 298
Tires des Organismes de Placement Collectif			41 124	408 534
Placements monétaires et disponibilités			<u>2 372 800</u>	<u>1 719 311</u>
Placements monétaires		5	2 372 790	1 719 352
Disponibilités			10	(41) (*)
Créances d'exploitation		6	<u>630</u>	<u>93 302</u>
TOTAL ACTIF	TOTAL ACTIF		<u><u>12 504 225</u></u>	<u><u>14 211 445</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs		7	30 221	32 166
Autres créditeurs divers		8	1 256	1 298
	TOTAL PASSIF		<u><u>31 477</u></u>	<u><u>33 464</u></u>
ACTIF NET				
Capital		9	12 037 330	13 651 456
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs			22	56
Sommes distribuables de l'exercice			435 396	526 469
	ACTIF NET		<u><u>12 472 748</u></u>	<u><u>14 177 981</u></u>
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>12 504 225</u></u>	<u><u>14 211 445</u></u>

(*) Il s'agit des frais de tenue de compte sur des comptes de placement devant être supportés par le gestionnaire de la SICAV, le montant a été déjà régularisé lors du règlement de la commission de gestion du quatrième trimestre 2019.

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	10	131 449	575 641	157 911	671 846
Revenus des obligations et valeurs assimilées		131 449	574 172	157 911	657 089
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	1 469	-	14 757
Revenus des placements monétaires	11	12 357	51 675	6 556	25 885
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		143 806	627 316	164 467	697 731
Charges de gestion des placements	12	(30 221)	(124 768)	(32 166)	(132 072)
REVENU NET DES PLACEMENTS		113 585	502 548	132 301	565 659
Autres charges	13	(3 803)	(15 562)	(3 995)	(16 468)
Contribution Sociale de Solidarité		-	(200)	-	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		109 782	486 786	128 306	548 991
Régularisation du résultat d'exploitation		(51 845)	(51 390)	(32 533)	(22 522)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		57 937	435 396	95 773	526 469
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		51 845	51 390	32 533	22 522
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(32 146)	(16 153)	10 301	12 971
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		38 563	47 913	323	9 757
RESULTAT NET DE LA PERIODE		116 199	518 546	138 930	571 719

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	116 199	518 546	138 930	571 719
Résultat d'exploitation	109 782	486 786	128 306	548 991
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(32 146)	(16 153)	10 301	12 971
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	38 563	47 913	323	9 757
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(531 605)	-	(512 633)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 636 210)	(1 692 174)	(1 117 521)	(3 556 063)
Souscriptions				
- Capital	5 307 294	23 873 179	4 122 404	24 471 123
- Régularisation des sommes non distribuables	11 951	31 889	5 273	10 796
- Régularisation des sommes distribuables	181 143	810 134	142 447	803 132
Rachats				
- Capital	(6 888 223)	(25 515 799)	(5 206 356)	(27 916 322)
- Régularisation des sommes non distribuables	(15 385)	(35 155)	(6 305)	(11 661)
- Régularisation des sommes distribuables	(232 990)	(856 422)	(174 985)	(913 132)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 520 011)	(1 705 233)	(978 591)	(3 496 977)
ACTIF NET				
En début de période	13 992 759	14 177 981	15 156 572	17 674 958
En fin de période	12 472 748	12 472 748	14 177 981	14 177 981
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	134 597	135 208	145 961	169 385
En fin de période	118 939	118 939	135 208	135 208
VALEUR LIQUIDATIVE	104,867	104,867	104,861	104,861
TAUX DE RENDEMENT	0,87%	3,72%	0,98%	3,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020, à D : 10.130.795 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		9 654 761	10 089 671	80,89%
Obligations des sociétés		1 856 011	1 936 555	15,53%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	65 602	67 078	0,54%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	700 000	740 548	5,94%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	40 000	42 039	0,34%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	180 000	184 923	1,48%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	30 000	31 340	0,25%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	40 000	41 512	0,33%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	120 000	125 760	1,01%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	66 600	68 797	0,55%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	30 000	31 650	0,25%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	60 000	60 174	0,48%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	60 000	61 932	0,50%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	80 000	83 180	0,67%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	120 000	126 176	1,01%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	120 000	125 524	1,01%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	110 000	111 944	0,90%
Obligations WIFAK ISLAMIQ 2019-1 CAT B au taux de 10,5%	200	16 596	16 681	0,13%
Obligations CIL 2018-1 TF au taux de 10,6%	200	17 212	17 297	0,14%
Emprunt National		70 000	71 883	0,58%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	20 000	20 526	0,16%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	50 000	51 357	0,41%
Bons du trésor assimilables		7 728 750	8 081 233	64,79%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	939 986	7,54%
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	414 827	3,33%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	733 924	5,88%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	504 367	4,04%

BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 024 794	8,22%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	514 811	4,13%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	918 733	7,37%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	717 061	5,75%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 292 098	10,36%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 020 632	8,18%
Titres des Organismes de Placement Collectif		40 265	41 124	0,33%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	385	40 265	41 124	0,33%
Total		9 695 026	10 130 795	81,22%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				81,02%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 2.372.790 et se détaille comme suit:

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% Actif net
Dépôt à vue	2 351 642	2 372 790	19,02%
Banque Nationale Agricole	2 351 642	2 372 790	19,02%
Total général	2 351 642	2 372 790	19,02%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		18,98%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 630, contre D : 93.302 au 31 décembre 2019 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	93 001
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	452	-
Autres	178	301
Total	630	93 302

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 30.221, contre D : 32.166 au 31 décembre 2019 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Maxula Bourse	20 193	21 492
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 017	6 404
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 011	4 270
Total	30 221	32 166

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 1.256, contre D : 1.298 au 31 décembre 2019 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	1 137	1 162
TCL	119	136
Total	1 256	1 298

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2020, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2019

Montant	13 651 456
Nombre de titres	135 208
Nombre d'actionnaires	729

Souscriptions réalisées

Montant	23 873 179
Nombre de titres émis	236 447
Nombre d'actionnaires nouveaux	757

Rachats effectués

Montant	(25 515 799)
Nombre de titres rachetés	(252 716)
Nombre d'actionnaires sortants	(663)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(16 153)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	47 913
Régularisation des sommes non distribuables	(3 266)

Capital au 31-12-2020

Montant	12 037 330
Nombre de titres	118 939
Nombre d'actionnaires	823

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 131.449 pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2020, contre D : 157.911 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2019, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020	du 01/10 au 31/12/2019	du 01/01 au 31/12/2019
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	30 196	137 245	45 756	202 543
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (BTA et Emprunt National)	101 253	436 927	112 155	454 546
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>				
<i>Revenus des titres OPCVM</i>				
- Dividendes	-	1 469	-	14 757
TOTAL	131 449	575 641	157 911	671 846

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2020 à D : 12.357, contre D : 6.556 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2019, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020	du 01/10 au 31/12/2019	du 01/01 au 31/12/2019
Intérêts des dépôts à vue	12 357	37 288	6 556	25 885
Intérêts des certificats de dépôt	-	14 387	-	-
TOTAL	12 357	51 675	6 556	25 885

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2020 à D : 30.221, contre D : 32.166 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2019, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10 au 31/12/2020</u>	<u>du 01/01 au 31/12/2020</u>	<u>du 01/10 au 31/12/2019</u>	<u>du 01/01 au 31/12/2019</u>
Commission de gestion	20 193	83 364	21 492	88 244
Commission de dépôt	6 017	24 842	6 404	26 296
Commission de distribution	4 011	16 562	4 270	17 532
Total	30 221	124 768	32 166	132 072

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2020 à D : 3.803, contre D : 3.995 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/10 au 31/12/2020</u>	<u>du 01/01 au 31/12/2020</u>	<u>du 01/10 au 31/12/2019</u>	<u>du 01/01 au 31/12/2019</u>
Redevance du CMF	3 365	13 894	3 582	14 707
TCL	436	1 663	411	1 756
Autres	2	5	2	5
Total	3 803	15 562	3 995	16 468

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.